

**V022019018 Vœu pour des mesures alternatives aux groupes
Énergétiques électrogènes dans l'espace public parisien**

déposé par Jacques BOUTAULT, Maire du 2^e arrondissement et Conseiller de Paris

Considérant les objectifs de Développement durable des Nations Unies dédiés notamment à la préservation de la santé et du bien-être et à l'accès à une énergie propre et à un coût abordable ;

Considérant les objectifs Climat fixés par l'Union européenne qui prévoient la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'augmentation de la production des énergies renouvelables ;

Considérant les objectifs climatiques de la France à l'horizon 2030 qui prévoient la production et la consommation d'une électricité sans carbone ;

Considérant le soutien annoncé par le Président de la République au développement des énergies renouvelables, de 5 milliards actuellement, à 7 à 8 milliards d'euros par an ;

Considérant l'engagement de la mairie de Paris, inscrit au plan climat de la ville de Paris, de réduire la pollution sur les chantiers et les groupes électrogènes ;

Considérant la signature du Pacte métropolitain d'innovation du Grand Paris le 19 janvier 2017 articulé autour de la lutte contre les nuisances sonores et la mise en œuvre de la transition énergétique ;

Considérant les conclusions du Forum de Vancouver dans le cadre du VIFF (Vancouver International Film Centre) sur les productions durables des 5 et 6 octobre 2018 dans le monde de l'industrie cinématographique qui reconnaissant que « malgré les mesures mises en place, les plateaux de tournage demeurent une importante source de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre. Le transport des équipes et des équipements ainsi que l'utilisation de génératrices sont responsables d'une grande partie des émissions de CO2 de l'industrie » ;

Considérant le nombre important d'évènements et de tournages sur l'espace public parisien qui impliquent l'utilisation fréquente de groupes énergétiques électrogènes ;

Aussi, sur proposition de Jacques BOUTAULT, Maire du 2^e arrondissement, Conseiller de Paris et des élu·e·s écologistes, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :

- **La Mairie de Paris interpelle les sociétés de production et les organisateurs d'évènements sur les conséquences environnementales liées à l'utilisation de groupes énergétiques électrogènes ;**

- **La Ville de Paris communique sur les incitations mises en place par les sociétés de production et d'évènements afin que les Parisien·ne·s aient l'application effective d'un droit à un environnement sain ;**
- **Les acteurs concernés soient fortement incités à promouvoir ou utiliser des alternatives aux groupes électrogènes, notamment en ayant recours aux branchements électriques d'EDF, afin que cela génère moins de bruit et de pollution atmosphérique pour les Parisien·ne·s.**